



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

## COMMISSION DE LA TRANSPARENCE SYNTHÈSE D'AVIS 11 MARS 2020

*dupilumab*

**DUPIXENT 300 mg, solution injectable en seringue préremplie**  
**DUPIXENT 200 mg, solution injectable en seringue préremplie et en stylo prérempli**  
**Nouvelle indication**

### ► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans le traitement de la dermatite atopique modérée à sévère de l'adolescent âgé de 12 ans et plus qui nécessite un traitement systémique.

### ► Quel progrès ?

Un progrès thérapeutique dans la prise en charge.

## ► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

L'objectif de la prise en charge des patients atteints de dermatite atopique est globalement d'améliorer leur qualité de vie en traitant les lésions cutanées, en prévenant le risque de surinfection lors des poussées, de rechutes précoces et de xérodermie. Il convient de traiter tous les patients hors poussées inflammatoires par des mesures adjuvantes (hygiène, émoullissants) et de traiter précocement les rechutes.

Le traitement des poussées inflammatoires au cours de la dermatite atopique légère à modérée repose sur l'utilisation de dermocorticoïdes.

Chez l'enfant et l'adolescent, le service médical rendu par le tacrolimus (PROTOPIC) en cas de réponse insuffisante à un traitement bien conduit par dermocorticoïde ou en cas d'intolérance à ceux-ci (risque d'atrophie cutanée) a été jugé insuffisant.

La photothérapie n'est utilisée que de manière exceptionnelle chez l'adolescent.

En cas de dermatite atopique sévère ou de non-réponse aux traitements topiques et à la photothérapie, des traitements immunosuppresseurs systémiques sont utilisés. La ciclosporine est proposée chez l'adolescent dans les recommandations, toutefois, son AMM ne recommande pas son utilisation aux moins de 16 ans dans la dermatite atopique en raison de l'expérience et des données limitées dans cette indication (cf. RCP).

Les autres immunosuppresseurs tels que le méthotrexate, l'azathioprine et le mycophénolate mofétil sont proposés dans les dermatites atopiques réfractaires mais cette utilisation est hors AMM. Dans la population pédiatrique, ces traitements sont peu utilisés du fait de leur toxicité et ils ne peuvent être administrés au long cours.

### **Place du médicament**

DUPIXENT (dupilumab) est un traitement de deuxième intention à réserver aux formes modérées à sévères de dermatite atopique de l'adolescent en échec des traitements topiques.

*Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)*